



AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ D'AMHERST



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 616-26 RELATIF AUX ANIMAUX DOMESTIQUES

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité :

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Amherst, lors de sa séance ordinaire tenue le 13 juillet 2026, a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 616-26 relatif aux animaux domestiques ;

QUE le règlement peut être consulté au bureau municipal, au 124, rue Saint-Louis sur les heures d'ouverture normales ainsi que sur le site internet de la Municipalité ;

QUE ce règlement entre en vigueur à la date du présent avis.

DONNÉ à Amherst, ce 17 juillet 2026.

Jérémie Vachon, urbaniste
Directeur général et greffier-trésorier